

CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE MIMOSAS

- Nom - Prénom du locataire :
- Nom de l'élève concerné :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :
- Date de location :
- Motif de la manifestation :

- **Le locataire s'engage à être présente pendant toute la durée de la location**, à ne pas sous louer à d'autres personnes extérieures à l'école et de fermer lui-même la salle et le portail de l'école. Des contrôles pourront être effectués.
- La location est réservée aux familles de l'école dans un cadre strictement familial.
- Les utilisateurs des locaux seront responsables de tous les dommages causés aux bien confiés par l'école. En conséquence, ils doivent prévoir cette garantie sur leur responsabilité civile.
- L'OGEC décline toute responsabilité en cas d'accident corporel pouvant survenir dans l'enceinte de l'école dans le cadre de la manifestation organisée par la famille. Les accès aux cours maternelles et primaires sont strictement interdits.
- La location est limitée à la grande salle, la salle avec le sanitaire et la salle avec l'évier. Aucune autre pièce est autorisée.
- En cas de location de la salle un samedi, vous ne pouvez pas préparer la salle le vendredi soir.
- Il est interdit de fumer dans les salles.
- La durée d'utilisation de cette salle répond aux mêmes règles que les salles municipales : arrêt de la fête à 1h du matin et fermeture des portes à 2 heures. La salle ne peut en aucun cas servir d'hébergement pour la nuit.
- Le prix de la location (**70 euros**) devra être remis par chèque à l'ordre de l'OGEC Ecole Sapinaud à la remise des clés. Toute annulation moins d'un mois avant la location sera à payer.
- Il est interdit d'accrocher de la décoration ou autre objet au plafond, au mur et sur le tuyau de VMC.
- La capacité maximale d'accueil est de **70 personnes**.
- Vous devez laisser le terrain propre (les canettes cassées et les mégots de cigarettes sont très dangereux pour les enfants).
- Le locataire fournira : les produits d'entretien, papier toilette et sacs poubelles que vous rapporterez chez vous.
- En cas de non-respect de cette convention, le bureau de l'OGEC s'autorise à suspendre définitivement la location de la salle.

En partant, n'oubliez pas de vérifier à partir de la check list fournie à la remise des clés :

- Nettoyer la salle ainsi que la cuisine et les toilettes
- Rapporter les poubelles chez vous
- Laisser le terrain propre
- Remettre les tables comme sur le plan affiché dans la salle (5tables grises + 2 beiges).
- Relever les bancs des tables extérieures

Signature de l'OGEC

Date et signature du locataire

Stéphane Paquereau

Marion Billaud

